

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 31 mai 2002

Monsieur Jean-Louis Loranger
Ministère des Transports du Québec
Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Objet : Questions supplémentaires de la commission concernant le projet de
prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles

Monsieur,

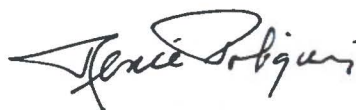
La commission vous demande certaines précisions lui permettant une meilleure compréhension afin de compléter son analyse. Elle vous achemine donc les questions suivantes :

1. Dans la présentation du projet (document déposé DA1, p.7), il est mentionné qu'il y a 7 traverses agricoles prévues. Toutefois, selon les documents déposés PR3, DA6 et DA18, la commission n'en compte que 6 (en incluant les 2 passages sous le pont de la rivière Verte). Serait-il possible de clarifier ce point?
2. L'étude d'impacts (document déposé PR3) décrit 14 chemins de desserte (incluant les 2 voies de service de la route Moreault à la route Dionne et de la route du Coteau-des-Érables au chemin du Coteau-du-Tuf). En y ajoutant le chemin de desserte mentionné dans le document déposé DA31, le projet comprend donc 15 chemins de desserte. Cependant, le document déposé DA6 n'en mentionne que 13. Quel est le nombre exact de chemins de desserte prévus au projet (incluant sans distinction les voies de service)?
3. Dans l'étude d'impacts (document déposé PR3, p.191), il est mentionné que les puits à risque feront l'objet d'un programme de suivi. Est-ce que les puits qui bénéficieront de mesures d'atténuation (impermeabilisation des fossés) seront tout de même considérés comme étant à risque et feront-ils aussi partie du programme de suivi?

4. En référence au document déposé DA24 qui constitue une analyse très sommaire, de l'aveu même du promoteur (DT3, p. 87), la commission désire que le MTQ lui fournisse une évaluation comparative plus détaillée entre la variante retenue et l'option 1 (proposition de monsieur Réal Michaud par laquelle la courbe est déplacée à l'est de sa tourbière). La commission désire également que le promoteur tienne compte des problématiques décrites par monsieur Suzan Bélanger (document déposé DT2, p. 49-52) et par la corporation Les Apôtres de l'Amour Infini (document déposé CR3).
5. Selon le promoteur, la proposition de monsieur Michaud implique une courbe qui, techniquement, serait tout juste acceptable sur le plan des normes concernant la sécurité (rayon de 1 000 m). Le promoteur peut-il identifier de tels cas extrêmes (ou s'y rapprochant) sur le réseau autoroutier québécois (par exemples: autoroute 20 à la hauteur de Drummondville, autoroute 55, etc. ?) et fournir des statistiques quant aux conséquences qui en résulte sur la sécurité des usagers?
6. Concernant le document intitulé «Tracé dans le périmètre de protection du projet d'alimentation en eau ...» (document déposé DA35), le MTQ pourrait-il nous faire parvenir le profil en long de l'autre variante illustrée dans ce document, soit le tracé retenu par le promoteur?
7. Lors de la troisième soirée de la première partie de l'audience publique (DT3, p. 93), le promoteur a fait part à la commission de la possibilité de procéder à la construction de la traversée de la rivière des Trois-Pistoles par le corridor de l'autoroute plutôt que par la route du Sault. Est-ce que cette éventualité s'applique à toutes les composantes et à toutes les étapes de la construction (culées, tablier, piliers)? Pouvez-vous préciser de quelle manière ces composantes seraient réalisées, et par quels accès?

La commission apprécierait que vous traitiez cette demande avec la même diligence que lors des questions précédentes. Il est également possible que d'autres précisions vous soient demandées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Renée Poliquin, coordonnatrice
du secrétariat de la commission